

Règlement sportif du tournoi individuel

Coupe ouverture CPSTT 2022

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Conditions de participation :

Les inscriptions se feront directement par les joueurs ou les responsables de clubs sur le site <https://competitions.tennisdetable-nc.nc/>

Pour être autorisée à participer au tournoi Coupe ouverture Comité Provincial Sud Tennis de Table 2022, toute association doit confirmer auprès du CPSTT (Comité Provincial Sud de Tennis de Table), la liste de ses licenciés participant à cette manifestation avant la date fixée par la Commission Sportive ; à **savoir le lundi 14 février 2022 à 18 heures** pour une date de compétition prévue le **samedi 19 février 2022** à partir de 8 heures.

Après cette date, plus aucune nouvelle inscription ne peut être autorisée.

Les droits d'engagement des joueurs sont facturés aux clubs et sont à payer auprès du trésorier du CPSTT avant le début dudit tournoi.

Les droits d'entrée par tableau, limités à deux tableaux maxima, fixés par le comité directeur du CPSTT, sont les suivants :

- Garçons :
 - Open mixte : 1 000 F plus de 15 ans, 500 F moins de 15 ans
 - Promotionnel : 1 000 F plus de 15 ans, 500 F moins de 15 ans
 - Classés 5 : 1 000 F plus de 15 ans, 500 F moins de 15 ans
 - Para TT : 500 F
- Filles :
 - Open mixte : 500 F
 - Promotionnel : 500 F
 - Classés 5 : 500 F
 - Para TT : 500 F

Tout joueur participant à cette compétition est tenu de s'informer via son club d'appartenance des conditions de participation et d'en accepter les termes dans leur intégralité.

Les classements officiels à prendre en compte pour les différentes catégories sont ceux de la FFTT de début janvier 2022.

Qualifications des joueurs :

Tous(tes) les joueurs doivent être licenciés de type Traditionnel ou Promotionnel. Les joueurs sont autorisés à jouer dans les cas suivants :

Le joueur fournit sa licence ou l'attestation éditée par « l'espace mon club » (à condition que cette dernière date de moins d'un mois) comportant la mention « certificat médical présenté ».

- Le joueur fournit sa licence ou l'attestation éditée par « l'espace mon club » (à condition que cette dernière date de moins d'un mois) comportant la mention « ni entraînement – ni compétition » et un certificat médical indépendant en cours de validité.
- Le joueur ne peut pas fournir de licence ou d'attestation de licence datée de moins d'un mois, par contre il est en mesure :
 - de prouver son identité et fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.
 - de prouver son identité et fournir les éléments prouvant qu'il est bien licencié et détenteur d'un certificat médical en suivant les procédures de consultation de la base de données fédérale SPID telles que définies par la FFTT

Si le joueur ne peut :

- Ni fournir sa licence ou l'attestation éditée par « espace mon club » avec la mention « certificat médical présenté » ;
- Ni fournir sa licence ou l'attestation éditée par « espace mon club », et un certificat médical indépendant daté de moins d'un an ;
- Ni prouver son identité et fournir un certificat médical indépendant daté de moins d'un an ;
- Ni prouver son identité et justifier qu'il est titulaire d'une licence par la consultation d'informations issues de la base de données fédérale (SPID).

Il ne doit pas être autorisé à jouer

Organisation sportive:

Déroulement des parties :

Dans toutes les poules et les tableaux, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

Conditions matérielles :

Matériels :

Les rencontres doivent se disputer avec des balles agréées, sur des tables et des filets homologués par la FFTT ou l'ITTF.

Toutes les parties d'une rencontre se disputent avec des balles de 40 mm agréées d'une même marque, même référence et même couleur. Elles sont fournies par le CPSTT, qui doit en prévoir un nombre suffisant, de couleur blanche.

Tenues :

La tenue sportive est obligatoire.

Déroulement des rencontres :

Les différents tableaux :

La coupe d'ouverture CPSTT comporte quatre tableaux :

OPEN MIXTE

- tableau Open Mixte : ouvert aux seuls licenciés Filles et Garçons de type Compétition, toutes catégories d'âge et de niveau ;

PARA TT

- tableau Para TT : ouvert aux seuls licenciés Filles et Garçons handicapables de type Compétition ou Promotion, toutes catégories d'âge et de niveau ;

CLASSES 5

- tableau Classés 5 : ouvert aux seuls licenciés Filles et Garçons de type Compétition, toutes catégories d'âge, Classés 5 maximum ;

OPEN PROMOTION

- tableau Promotion: ouvert aux seuls licenciés Filles et Garçons de type Promotion, toutes catégories d'âge et de niveau ;

Les tableaux ne seront ouverts que si le nombre de participants est supérieur ou égal à 5, sauf pour le tableau para TT ouvert à plus de quatre inclus.

Poules qualificatives :

Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis dans des poules de trois ou quatre joueurs selon le dernier classement biannuel de référence déterminé par la commission sportive CPSTT au 1^{er} janvier 2022.

Le tirage au sort dans les poules se fait par bloc. (1 et 2 en poule 1 et 2), 3 et 4 par tirage au sort ; 5 à 8 par tirage au sort ; 9 à 12 par tirage au sort et ainsi de suite dans le respect optimal des assiettes concernant la répartition des clubs.

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau final en respectant l'article suivant :

Entrée dans le tableau de classement intégral

Tous les joueurs des poules sont placés dans le tableau de classement intégral comme indiqué ci – après :

Les vainqueurs de poule sont placés dans le tableau de façon que :

- les vainqueurs des poules 1 et 2 ne peuvent se rencontrer qu'en finale
- les vainqueurs des poules 1 à 4 ne peuvent se rencontrer qu'en 1/2 finale
- les vainqueurs des poules 1 à 8 se rencontrer qu'en 1/4 de finale
- les vainqueurs des poules 1 à 16 ne peuvent se rencontrer qu'en 1/8e de finale
- les vainqueurs des poules 1 à 32 ne peuvent se rencontrer qu'en 1/16e de finale
- etc.

Le vainqueur de la poule 1 en haut du tableau

Le vainqueur de la poule 2 en bas du tableau

Pour le tirage au sort des autres 1er de poule, ils sont regroupés de la façon suivante :

- les vainqueurs des poules 3 et 4 dans un groupe 3e - 4e
- les vainqueurs des poules 5 à 8 dans un groupe 5e -8e
- les vainqueurs des poules 9 à 16 dans un groupe 9e -16e
- les vainqueurs des poules 17 à 32 dans un groupe 17e -32e
- etc.

Les joueurs classés 2e de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif ;

Les joueurs classés 3e de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 2e de poules, mais dans le quart opposé.

Le tableau se déroule par classement intégral si possible selon le nombre de table disponibles jusqu'à la finale.

Récompenses :

Les trois premiers joueuses/joueurs de chacun des tableaux recevront une récompense. Le premier sera titré vainqueur de la coupe d'ouverture CPSTT année 2022 dans sa catégorie.

Un budget spécifique a été entériné par le CPSTT pour l'attribution de ces mérites ; à savoir :

OPEN MIXTE - 1^{er} : 10 000 F, 2^{ème} : 8 000 F, 3^{ème} : 5 000 F

PARA TT - 1er : 8 000 F, 2ème : 5 000 F, 3ème : 3 000 F

CLASSES 5 - 1er : 8 000 F, 2ème : 5 000 F, 3ème : 3 000 F

OPEN PROMOTION - 1er : 8 000 F, 2ème : 5 000 F, 3ème : 3 000 F

Juge-arbitrage et arbitrage :

Le juge-arbitrage et l'arbitrage sont de la responsabilité du CPSTT. Les arbitres sont de façon préférentielle des arbitres officiels de club ou régionaux. En cas d'impossibilité, les joueurs s'arbitreront entre eux en respectant au sein de leurs poules puis tableau.

La commission d'arbitrage peut utilement désigner des juge arbitres ou des arbitres en formation afin qu'ils officient dans le cadre de leur apprentissage.

Autres considérations générales :

Les joueurs doivent honorer leurs engagements ; les absents sans motifs jugés valables par la Commission Sportive CPSTT auront à rembourser les sommes les droits d'engagement avancés par les clubs d'appartenance.

La commission sportive sera saisie de tous les litiges ou questionnements que pourrait susciter la bonne compréhension de ce règlement. Les décisions finales seront entérinées par le Comité directeur du CPSTT sur propositions de ladite commission.

Une restauration est prévue sur site.

Le respect de la réglementation sanitaire en vigueur en lien avec la Covid 19 est de rigueur. Des contrôles pourront être effectués.

Le CPSTT souhaite à tous les joueurs engagés un bon championnat par Classements dans la bonne humeur, le fair-play et la convivialité.

Horaires prévisionnels de la journée :

Les horaires pourraient être les suivants :

8h30 : début du tableau CLASSES 5 et fin à 12h00

8h30 : début du tableau OPEN PROMOTION et fin à 10h30

10h30 : début des poules 10 à suivantes du tableau OPEN MIXTE

12h30 : début des poules 1 à 9 du tableau OPEN MIXTE

17h 30 : fin du tableau OPEN MIXTE

14h 00 : début du tableau PARA TT et fin à 15h30

Fait le 21 janvier 2022
par la commission sportive
et validé par le CPSTT le 3 février 2022